



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 1<sup>er</sup> mars 2022

**Présents** : Eve MAUREL, Armelle TOUATI, Bruno PEREZ, Frédéric AMOURDEDIEU, Thierry RIMBAUD, Céline SAGLIETTO, Paul COPETE, Christelle ORGIAS-MANZONI, Brice DE BALMAN, Claude GARCIN

**Absent excusés** :

**Secrétaire de séance** : Christelle ORGIAS-MANZONI

Signature du compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2022.

Ordre du jour :

- Délibération sur le compte de gestion 2021 de Madame la trésorière
- Délibération sur le compte administratif 2021 de Madame le Maire
- Délibération sur l'affectation du résultat 2021
- Délibération sur le budget primitif 2022
- Délibération sur la provision pour dépréciation des actifs circulants
- Délibération pour la demande de subvention au titre de la DETR 2022
- Délibération relative à l'évolution du montant des attributions de compensation Cotelub
- Délibération sur la convention de mise à disposition du service commun de Cotelub pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec gestion des pièces complémentaires
- Délibération sur le groupement de commande assurance et marchés publics avec Cotelub
- Délibération sur le protocole du temps de travail
- Délibération du loyer pour le futur local commercial

Divers :

- Démission de Monsieur Benjamin Barnouin du conseil municipal

1- Approbation du compte de gestion de Madame la trésorière => VOTE POUR à l'unanimité

084015  
TRES PERTUIS



30500 - SANNES

Etat II-2  
Exercice 2021

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	229 710,19		-78 693,42		151 016,77
Fonctionnement	104 789,15		45 577,38		150 366,53
TOTAL I	334 499,34		-33 116,04		301 383,30
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	334 499,34		-33 116,04		301 383,30



## 2- Approbation du compte administratif 2021

Madame le maire sort de la salle et monsieur Brice DE BALMAN, Délégué aux finances, prend la parole pour le présenter.

VOTE POUR A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Les élus signent le compte administratif 2021 qui est conforme au compte de gestion de madame la trésorière.

084015  
TRES PERTUIS



Etat II-2  
Exercice 2021

30500 - SANNES

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	229 710,19		-78 693,42		151 016,77
Fonctionnement	104 789,15		45 577,38		150 366,53
<b>TOTAL I</b>	<b>334 499,34</b>		<b>-33 116,04</b>		<b>301 383,30</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>334 499,34</b>		<b>-33 116,04</b>		<b>301 383,30</b>

Madame le maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence du conseil municipal

## 3- Affectation du résultat de l'exercice 2021

VOTE POUR A L'UNANIMITE

### 1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat déficitaire de l'exercice 2021	78 693,42
Déduction au titre des provisions non budgétaires constituées fin 2021	
Déduction au titre des I.C.N.E. 2021	
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/ 2020	229 710,19
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2022	151 016,77
Restes à réaliser en dépenses	11 900,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Excédent cumulé avec restes à réaliser	139 116,77

### 2°/ SECTION D'EXPLOITATION

Résultat excédentaire de l'exercice 2021	45 577,38
Excédent antérieur cumulé au 31/12/ 2020	104 789,15
après affectation en 2021 des résultats de 2020 )	
Excédent cumulé à affecter	150 366,53

**Le Conseil municipal décide des affectations suivantes :**

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	0,00
Supplément disponible.....	150 366,53
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0,00
Supplément disponible.....	150 366,53
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	150 366,53

### Inscriptions au budget 2022

Total à inscrire au compte 001 en recettes.....	151 016,77
Total à inscrire au compte 001 en dépenses.....	0,00
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	0,00
(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....	150 366,53
Total à inscrire au compte 002 en dépenses.....	0,00
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....	11 900,00
Restes à réaliser à inscrire en inves. recettes.....	0,00



#### 4- Vote du budget primitif 2022 => VOTE POUR A L'UNANIMITE

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	342 204.85	191 838.32
Résultat de fonctionnement reporté N-1		150 366.53 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>342 204.85</b>	<b>342 204.85</b>

Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement	163 211.08	24 094.31
Reste à réaliser N-1	11 900	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		151 016.77 €
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>175 111.08</b>	<b>175 111.08</b>

<b>TOTAL DU BUDGET 2022</b>	<b>517 315.93</b>	<b>517 315.93</b>
-----------------------------	-------------------	-------------------

#### 5- Provision pour dépréciation des actifs circulants => VOTE A L'UNANIMITE

Madame le maire explique que sur le conseil de la DGFIP : Une nouvelle provision, d'un montant de 463€ à l'article 681 en dépenses de fonctionnement est constituée, équivalente à 20% des titres émis au 31/12/2020 et non recouverts en début d'année 2022. Une reprise de la provision constituée l'année dernière d'un montant de 1334.50 € est prévue au budget primitif 2022 à l'article 781 en recette de fonctionnement

#### 6- Demande subvention DETR 2022 => VOTE A L'UNANIMITE

Madame le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour réaliser un dossier de demande de subvention aux services de l'Etat au titre de la DETR 2022 afin d'aider la commune à financer le projet d'extension des voiries du cœur de village. Mme le maire présente le détail estimatif des dépenses ainsi que le plan de financement de la subvention.

DETAIL ESTIMATIF PAR THEMATIQUE			
	HT	TVA	TTC
<b>LOTISSEMENT</b>			
Etudes préalables	31 700 €	6 340 €	38 040 €
TRAVAUX	152 385 €	30 477 €	182 862 €
MO VRD	16 768 €	3 354 €	20 121 €
CSPS	2 667 €	533 €	3 200 €
Etudes géotechniques	3 810 €	762 €	4 572 €
Frais de consultations	1 750 €	350 €	2 100 €
<b>Total</b>	<b>209 080 €</b>	<b>41 816 €</b>	<b>250 895 €</b>
<b>EQUIPEMENTS PUBLICS</b>			
Etudes préalables	18 300 €	3 660 €	21 960 €
TRAVAUX	127 077 €	25 415 €	152 493 €
AMO	16 768 €	3 354 €	20 121 €
CSPS	2 224 €	445 €	2 669 €
Etudes géotechniques	3 177 €	635 €	3 812 €
Frais de consultations	1 750 €	350 €	2 100 €
<b>Total</b>	<b>169 296 €</b>	<b>33 859 €</b>	<b>203 155 €</b>
	HT	TVA	TTC
<b>GLOBAL</b>	<b>378 376 €</b>	<b>75 675 €</b>	<b>454 050 €</b>

DETR 2022 projet global	HT	
montant prévisionnel opération (LOTS + EP)	378 376 €	
DETR 35% (demande faite le 3/02/2022)	132 431,60 €	35%
autofinancement HT	245 944,40 €	65%



## 7- Délibération relative à l'évolution des attributions de compensation Cotelub => VOTE A L'UNANIMITE

De 2011 à 2016 : Attribution compensation Cotelub versée à la commune = 4489.47

En 2016 : mise en place de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

- ✓ Détermination du coût du service ADS Cotelub = 105 836.98€
  - Part fixe selon nombre habitants
- ✓ La part fixe est fixé à 2.09€ / habitant sur l'interco soit 380.38€ pour Sannes car 182 habitants. Ce montant est déduit directement de l'attribution de compensation, qui passe donc à 4109.09€
  - Part variable selon nombre d'actes
- ✓ La part variable est facturée à la commune chaque année en fonction du nombre d'acte de l'année précédente

Depuis 2017, cotelub récupère la compétence développement économique (gestion des zones d'activités sur le territoire), Sannes non concernée

Depuis 2018, Cotelub récupère compétence gémapi, pas de retenue pour les communes puisque augmentation de la taxe auprès des administrés. Elle est passée de 10 à 19€ à partir de 2020

En 2021 : Cotelub réévalue les frais liés à l'ADS

- ✓ Coût du service ADS (réel) 160 558.12€
  - Dont participation des communes : 112 062.25€
  - Reste à charge de cotelub 48 495.87€
  - Coût réel 3.54€ / habitant
  - Recensement 2018 Sannes : 253 habitants

Concernant notre commune l'évolution de la retenue sur l'attribution de compensation passerait donc de - 380.38€ à - 895.62€ :

- Soit une augmentation de la retenue de 515.24€ (12.5%)

L'attribution de compensation versée à la commune serait donc de 3 593.85€ au lieu de 4 109.09€

## 8- Convention de mise à disposition du service commune de Cotelub pour instruction autorisations d'urbanisme avec gestion pièces complémentaires => VOTE A L'UNANIMITE

En 2014, COTELUB a créé un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Des conventions ont alors été signées par les communes adhérentes, prévoyant que le calcul du coût du service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de COTELUB est composé d'une part fixe, indexée sur la population communale et d'une part variable sur le nombre de dossiers instruits par le service instructeur. Cette part fixe a été intégrée dans l'attribution de compensation et figée par la CLECT du 24 février 2016.

Le coût du service a évolué depuis 2016, mais aucune actualisation n'a été faite et cette évolution a été prise en charge par COTELUB.

Afin de régulariser cette situation nous proposons de modifier les dispositions financières de la convention et de facturer cette hausse aux communes au prorata de leur nombre d'habitants en même temps que la part variable. En conséquence, une nouvelle convention est proposée aux communes.

## 9- Adhésion au groupement de commande AMO assurance et logiciel marché public VOTE : 8 POUR et 2 CONTRE

AMO assurances dommages aux biens, responsabilité civile, cyber risques: 445,72€ TTC

Assurances: on sera libre de se positionner ou pas selon besoins et tarifs. Actuellement assurance groupama 2349,14€ à l'année

Marché public: Cotelub prend en charge les frais AMO en régie, on sera libre de se positionner ou pas selon tarifs et besoins

Actuellement marché public Agyssoft: 53€ par an pour l'accès au logiciel




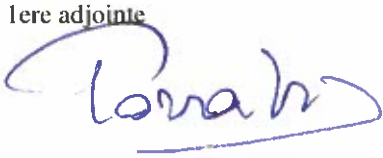


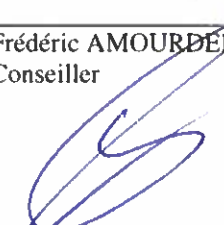
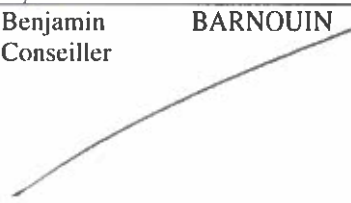
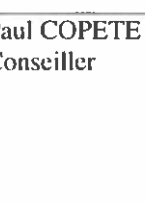



**10- Délibération sur le protocole relatif au temps de travail => VOTE A L'UNANIMITE**

Madame le Maire rappelle que conformément à la loi de transformation de la fonction publique qui abroge le fondement légal ayant permis le maintien des régimes dérogatoires à la durée légale du travail, la commune a présenté un protocole du temps de travail en comité technique, que celui-ci a été validé le 3 février 2022 et qu'il convient donc que le conseil municipal acte sa mise en place.

**11- Fixation du loyer local commercial => VOTE A L'UNANIMITE**

Monsieur Et Mme Trigueros, restaurateurs de métier, anciens propriétaires du bistrot à Cabrières, ancien propriétaire du restaurant du camping de Pertuis  
Ouverture d'un bistrot de pays, vente à emporter, pâtisserie au rez-de-chaussée de l'ancienne école + utilisation de la cour => L'école buissonnière  
Ouverture prévue début mai  
Besoin de faire des travaux pour les accompagner dans leur projet  
Travaux envisagés :  
Création d'un WC PMR dans l'ancien bureau du maire  
Création d'une cloison dans la cantine avec passe plat  
Rajout de prises électriques en intérieur et en extérieur, pose de spots et création éclairage en extérieur  
Elargissement des portes de communication (normes PMR)  
Décroustage des murs et peintures  
Coût estimatif : 10 000€ TTC  
Reste 7000€ sur enveloppe du FDC de Cotelub  
Possibilité d'avoir subvention de cotelub 50% du HT soit environ 4600€  
Le locataire propose de faire lui-même :  
Tranchée dans le carrelage pour raccord évacuation sanitaires  
Carrelage mural sanitaire  
Peintures de l'ensemble du rez-de-chaussée murs et plafond (sauf cantine)  
Elargissement des portes (retrait des blocs porte, enduit)  
Loyer de base proposé à 600€ (cantine + ancienne mairie + cour)

La séance est clôturée à 20h30

Eve MAUREL Maire 	Armelle TOUATI 1ere adjointe 	Brice DE BALMAN 2° adjoint 
Bruno PEREZ 3ème Adjoint 	Frédéric AMOURDÉDIEU Conseiller 	Benjamin BARNOUIN Conseiller 
Paul COPETE Conseiller 	Claude GARCIN Conseiller 	Christelle ORGIAS-MANZONI Conseillère 
Thierry RIMBAUD Conseiller 	Céline SAGLIETTO Conseillère 